



**Autoroutes du Sud de la France
Monsieur Lionel ROSSI
337, chemin de la Sauvageonne
BP 198
84107 ORANGE Cedex**

Nîmes, le 11 août 2009

Objet : Nuisances causées par les travaux actuels sur la gare de Nîmes Ouest.

Monsieur le directeur,

Le 10 août 2009, l'entreprise de peinture travaillant sur la réfection de la gare de Nîmes Ouest a utilisé un fixateur à base d'essence pour peindre, car les murs de l'ancienne gare sont humides. Le local de surveillance étant clos hermétiquement, avec aération condamnée, l'air ne se renouvelle que très partiellement par une climatisation vétuste, et indirectement par l'ouverture du bureau du conducteur. Ceci a des conditions directes sur les salariés qui y travaillent.

Ainsi, des salariés ont été malades suite aux émanations du produit utilisé, notamment victimes de maux de tête et d'irritation de la gorge.

Ce problème étant déjà arrivé il y a trois semaines pour ce même local, plusieurs demandes ont été formulées afin de basculer temporairement, pour la durée des travaux, le local de surveillance dans les bureaux de l'assistant péage. En effet, il nous semble que ce bureau aurait été mieux adapté à la situation, car il est plus grand, mieux aéré, loin du bruit des travaux et surtout sécurisé.

Dans ces conditions, nous nous demandons pourquoi ASF continue à tolérer l'utilisation de tels produits dans des locaux fermés, sans les précautions indispensables envers les salariés qui y travaillent 24 heures sur 24.

Nous vous demandons donc d'intervenir pour faire cesser immédiatement l'utilisation de ces produits dans les conditions actuelles, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer des conditions de travail normales aux salariés. Nous vous demandons également de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain CHSCT, afin qu'une procédure soit mise en place dans ce type de situations.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT Provence Camargue
Christian CAMPILONGO

Délégué syndical régional

Copies :

Michel VIDAL – Secrétaire du CHSCT
Médecin du travail